



Intervenant musical à l'école élémentaire de Gréasque

Métier : Enseignant ou enseignante artistique

Statut : A titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique), un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Possibilité d'un contrat de prestations de services (auto-entrepreneur).

Temps de travail / Durée de la prestation : Temps non complet, 7h par semaine, sur 30 semaines. De début novembre 2023 à fin juin 2024.

Missions :

- Assiste les enseignants de l'école élémentaire dans le cadre de l'éducation musicale des élèves ;
- Contribue aux missions et programme de l'Education Nationale ;
- Elabore un projet pédagogique et un projet de restitution des apprentissages ;
- Aide les élèves dans les apprentissages et dans l'acquisition d'une autonomie ;
- Travaille en équipe, en coordination avec d'autres intervenants et avec l'équipe enseignante de l'école.

Modalités d'exercice :

- Interventions auprès des classes de l'école élémentaire de Gréasque, située avenue du 8 mai 1945 (13850 GREASQUE) ;
- Séances d'une heure par classe, toutes sujétions comprises (temps de préparation et d'installation inclus) ;
- Salaire horaire : 22 € brut ou 40 € TTC en cas de contrat de prestations de services.

Rattachement hiérarchique : Directeur Général des Services et relations fonctionnelles avec la Direction de l'école et l'équipe enseignante.

Profil recherché :

- Diplôme de l'enseignement supérieur en musicologie ;
- Maîtriser la méthodologie de projet ;
- Disposer de capacités à encadrer des groupes d'enfants ;
- Savoir faire preuve de pédagogie, disposer de capacités d'écoute et d'analyse ;
- Savoir faire preuve de bienveillance ;
- Avoir le sens du Service Public.

Qualifications complémentaires :

- Permis B requis ;
- Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) apprécié.